



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement général des épreuves 2020

Poneys Dressage

Modifications réglementaires au 01/01/2020

Avec rectificatifs au 02 juin 2020

Avec rectificatifs au 7 juillet 2020

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93 100 MONTREUIL
www.shf.eu

Secrétariat administratif:

01.53.59.31.31

Fax: 01.53.59.31.30

Secrétariat technique:

01.53.59.31.35 / 01.53.59.31.39

e-mail : shf.services@shf.eu

**12. ÉPREUVES D'APTITUDE AU DRESSAGE JEUNES PONEYS**

121	ÉPREUVES QUALIFICATIVES.....	3
121.1	CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉPREUVES RÉGIONALES	3
121.2	NOMBRE MAXIMUM D'ÉPREUVES AUTORISÉES PAR JOUR PAR PONEY	3
121.3	REPRISES	3
121.4	JURY ET JUGEMENT	3
121.5	DOTATIONS DES ÉPREUVES.....	3
121.6	DEROGATION POUR LES PONEYS TARDIFS.....	3
122	FINALE NATIONALE	5
122.1	QUALIFICATION A LA FINALE NATIONALE.....	5
122.2	DEROULEMENT.....	5
122.3	CLASSEMENT.....	6
122.4	CHAMPIONNAT.....	6
123	HARNACHEMENT DES PONEYS.....	6
123.1	EMBOUCHURES	6
123.2	ENRENEMENTS ET PROTECTIONS.....	6
124	TENUE, CRAVACHE, ÉPERONS	7



121 Epreuves qualificatives

Dans chaque catégorie d'âge, le circuit Cycle Classique de dressage Jeune poney comporte :

- des épreuves régionales qualificatives avec des reprises préliminaires et/ou finales,
- une Finale Nationale.

121.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves sont divisées en 3 catégories d'âge : 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Les épreuves sont ouvertes aux poneys de taille B, C et D.

DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES A L'ORGANISATION D'EPREUVES D'ELEVAGE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE SANITAIRE 2020

En engageant sur les épreuves SHF sur www.ffecompet.com, le cavalier reconnaît avoir lu et accepté les mesures sanitaires mises en place dans le cadre du protocole d'organisation des concours cycle classique jeunes chevaux/poneys à huis clos.

L'organisateur, le(s) personne(s) référent(es) sécurité et les officiels de compétition sont habilités à exclure toute personne ne respectant pas les mesures imposées dans le cadre du protocole sanitaire.

121.2 Nombre maximum d'épreuves autorisées par jour par poney

4 ans : 1 épreuve officielle (dont épreuves Poney FFE);

5 et 6 ans : 2 épreuves officielles de dressage et/ou de saut d'obstacles (dont épreuves Poney FFE).

121.3 Reprises

Les textes des reprises sont disponibles sur www.shf.eu

Remarque :

Remarque : Pour l'ensemble des reprises (préliminaire et finale) des poneys de 4, 5 et 6 ans, le cavalier est autorisé à pénétrer dans le rectangle avant la cloche. L'arrêt et le salut se font obligatoirement à l'intérieur du rectangle.

Les reprises de 4 ans peuvent être effectuées au trot enlevé.

Dans le cas où le rectangle de dressage n'est pas fermé (chicane à la sortie) la sortie involontaire du rectangle est sonnée et considérée comme une erreur.

121.4 Jury et jugement

Pour les épreuves du Cycle classique jeunes poneys : la désignation du jury est réalisée par la société organisatrice. Le président est choisi par la S.H.F parmi les juges de Dressage « habilités jeunes chevaux » par la S.H.F. et dont la liste est publiée chaque année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Le ou les assesseurs désignés par la société organisatrice pour composer le jury devra/ont impérativement avoir au moins la qualification de Juge National.

Pour toutes ces épreuves, le président de jury choisi par la société organisatrice doit être validé par la SHF.

Les deux juges sont placés en C et en E. S'ils sont au nombre de trois, deux sont placés en C et un en E.

Le jugement est collégial.

Le jury attribue cinq notes sur 10 pour le pas, le trot, le galop, la soumission ou la souplesse et l'impression générale.

121.5 Dotations des épreuves

Les reprises préliminaires et finales sont primées :

La prime est obtenue si la note est supérieure ou égale à 68 %.

2^{ème} prime : note supérieure ou égale à 64 %.

Le montant des dotations est précisé dans une note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

121.6 Dérogation pour les poneys tardifs

Les épreuves de niveau d'âge inférieur sont ouvertes aux poneys tardifs.

Par exemple, un poney de 6 ans peut concourir sur les épreuves 5 ans.

Les poneys ne touchent alors pas les gains et ces parcours ne sont pas qualificatifs à la finale.

Les parcours ne comptent pas dans le quota minimal de qualification à la finale mais comptent dans le quota de tours maximum en épreuves jeunes poneys.

122.1 Qualification à la Finale Nationale

En cette année exceptionnelle, pour être admis à la Finale Nationale le jeune poney doit :

- avoir participé au minimum à 1 épreuve du Cycle Classique poney ou à 1 épreuve du Cycle Libre
- Avoir respecté les quotas maximum ci-dessous :

	Maximum épreuves Dressage Cycle Classique Jeunes Poneys ou Cycle Libre
4 ans	12
5 ans	20
6 ans	20

- Les épreuves régionales Cycle Libre sont ouvertes aux poneys de la manière suivante en fonction de leur âge :

Epreuves qualificatives Age du poney	CL 1	CL 2	CL 3
4 ans	Oui	Non	Non
5 ans	Oui	Oui	Non
6 ans	Non	Oui	Oui

En cas de participation d'un poney à une ou des épreuves régionales du Cycle Libre chevaux, c'est le règlement général Dressage qui s'applique pour le classement et les dotations.

122.2 Déroulement

Pour chaque catégorie d'âge, la finale se déroule en trois épreuves, sur les mêmes reprises préliminaires et finales que le circuit régional qualificatif.

La Finale Nationale comporte 3 épreuves :

- Une reprise préliminaire ;
- Une épreuve de présentation ;
- Une reprise finale

Remarques :

Pour l'ensemble des reprises (préliminaire et finale) des poneys de 4, 5 et 6 ans, le cavalier est autorisé à pénétrer dans le rectangle avant la cloche. L'arrêt et le salut se font obligatoirement à l'intérieur du rectangle.

Tous les poneys déroulent la reprise préliminaire puis la reprise finale.

L'épreuve de présentation se déroule de la manière suivante :

122.2.1 / Phase montée

La note sur 10 attribuée correspond à la moyenne des trois notes d'allures (pas, trot, galop) données lors de la reprise préliminaire. En cas d'élimination à l'épreuve préliminaire, le poney obtient la note de 0/10.

122.2.2/ Présentation en main

Le jury examine le jeune poney dessellé et tenu en main par son cavalier ou un assistant. Il lui attribue une note de modèle et de conservation sur 10.

Le port du casque est obligatoire lors de la présentation.

La non-présentation à cette épreuve disqualifie le jeune poney du Championnat ; elle ne lui interdit pas la participation aux deux reprises.

122.3 Classement

Le classement des championnats poneys 4, 5 et 6 ans est établi en fonction des moyennes obtenues par les jeunes poneys sur les tests :

- La reprise préliminaire (coeff 1)
- l'épreuve de présentation (coeff. 0,3) ;
- la reprise finale (coeff. 2).

Le total de points servant à l'établissement du classement est donc calculé de la manière suivante :

moyenne (sur 100) des points obtenus sur la reprise préliminaire (coeff 1) et sur la reprise finale (coeff 2)

+ 0,3 x moyenne (sur 100) des points obtenus lors de l'épreuve de présentation

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés sur la note de la reprise finale.

En cas de nouvel ex aequo, les jeunes chevaux sont départagés en fonction de la note de la reprise préliminaire.

122.4 Championnat

Sont classés ELITE les poneys dont la moyenne des deux reprises est supérieure ou égale à 75 %.

Sont classés EXCELLENT les poneys dont la moyenne des deux reprises est supérieure ou égale à 70 %.

Sont classés TRES BON les poneys dont la moyenne des deux reprises est supérieure ou égale à 68 %.

123 Harnachement des poneys

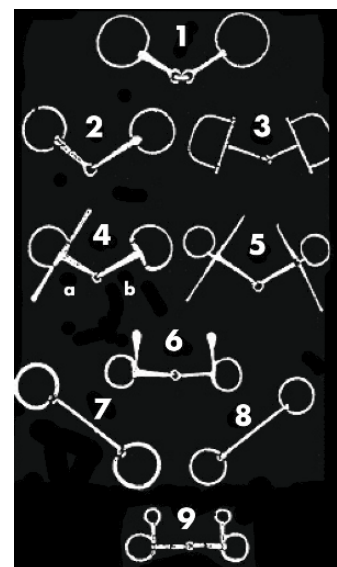
123.1 Embouchures

Seuls les mors avec canon en métal, en caoutchouc, en cuir ou en résine sont autorisés. La section minimum du canon du mors est de 12 mm.

Les embouchures autorisées sont les suivantes:

Embouchures autorisées : FILETS SIMPLES

1. Filet ordinaire à canon double brisure
2. Filet à canon brisé (ordinaire, en caoutchouc, synthétique ou cuir)
3. Filet Verdun
4. Filet à olives:
 - a) aiguilles
 - b) sans branches
5. Filet à branches, autre type
6. Filet à branches supérieures
7. Filet à canon en caoutchouc, cuir ou synthétique, sans brisure
8. Filet droit
9. Filet Baucher



Seuls les mors de filets simples sont autorisés. La bride est interdite.

123.2 Enrênements et protections

Sont interdits :

- a) Tout enrênement sauf les rênes fixes à la longe.
- b) Les œillères, rondelles ou tout système destiné à immobiliser la langue.
- c) Le travail aux longues rênes.
- d) L'utilisation de la chambrière ou de la cravache par une personne à pied sur un poney monté.
- e) Les guêtres et bandages sauf sur les terrains de détente.

L'utilisation de la longe sur le terrain de détente peut faire l'objet de restrictions par l'organisateur.

124 Tenue, cravache, éperons

Une tenue propre et correcte est exigée sur le terrain et la détente sur tous les concours, quelle que soit la discipline.

En épreuves régionales S.H.F. de Dressage, le règlement F.F.E. Amateur et As Poneys s'applique. Cependant, les culottes beiges ou gris clair sont tolérées.

A la Finale Nationale, la tenue devra comporter les éléments suivants:

- veste de concours ou tenue fédérale;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste.

Casque :

Le casque est obligatoire et doit répondre aux normes européennes en vigueur.

Bottes :

Elles doivent être noires. Les mini-chaps sont autorisées.

Cravache :

Le port de la cravache dans le rectangle est autorisé dans les épreuves préliminaires et finales de tous les concours de Cycle Classique. Lors de la Finale Nationale, la cravache doit être lâchée avant le salut de début de présentation.

Eperons :

- l'emploi des éperons d'une taille maximum de 2cm est autorisé mais ne doit en aucune mesure provoquer une blessure du poney sous peine d'élimination par le Président du jury.
- La mesure des éperons se fait à partir de la botte ou bottine du cavalier et non pas de la tige.
- les éperons à mollettes sont interdits. Ils entraînent l'élimination.

Gants :

- obligatoires.